

Politique 1.9

- 1.9 Parce qu'une mauvaise gouverne coute davantage que d'apprendre à bien gouverner, le Conseil investira dans sa capacité de gouverner.
- 1.9.1 Les habiletés, méthodes et appuis seront suffisants pour assurer que le Conseil gouverne avec excellence.
- a) La formation et le perfectionnement auront lieu aux moments opportuns afin d'orienter les nouveaux membres et afin de maintenir et d'améliorer les habiletés et connaissances des membres existants.
- b) Un appui financier aux membres du Conseil sera fourni afin d'assurer une participation maximale de tous les membres aux activités du Conseil pour participer à des réunions, des congrès, des formations, des représentations, siéger à des comités, etc. Par contre, un membre ne peut pas réclamer, en partie ou en totalité, des frais s'ils ont déjà été remboursés par une autre instance.
- 1) Un remboursement des frais de déplacement selon les normes provinciales pour les rencontres suivantes :
- réunions ordinaires, extraordinaires et assemblées générales annuelles du CED;
 - réunions des comités du CED;
 - participation aux congrès (FNCSF, ACELF, etc.);
 - participation aux réunions publiques du CED;
 - représentation auprès des instances gouvernementales;
 - forum sur l'éducation;
 - formation CPAE-CED;
 - réunions des CPAE;
 - toute autre rencontre mandatée par le Conseil.
- c. Un appui externe sera offert au Conseil afin de l'aider à maintenir et à améliorer ses méthodes de gouverne.
- d. Des mécanismes seront utilisés afin d'assurer la capacité du Conseil d'entretenir des liens avec la communauté.

- 1.9.2 Le Conseil d'éducation met à la disposition des CPAE des fonds pour les affaires qui les concernent. Ces fonds peuvent être utilisés pour :
- a) participer à des activités reliées aux affaires du CPAE ou pour appuyer des initiatives reliées au plan d'amélioration de l'école;
- 1.9.3 Les coûts seront engagés prudemment, mais pas au risque de nuire au développement ou au maintien d'une habileté supérieure :
- a) jusqu'à 125 992 \$ incluant la rémunération pour l'exercice financier 2016-2017;
 - b) une annexe sera ajoutée à cette politique pour indiquer les prévisions budgétaires de chaque catégorie de dépenses. Cependant, ces prévisions ont comme seul objectif de fournir une orientation générale et le Conseil peut les modifier selon ses besoins ponctuels.
- 1.9.4 Le Conseil déterminera le budget du cout de la gouverne pour la prochaine année durant le mois de mai. De façon systématique, le montant du budget sera noté à chaque mois de juin lorsque le budget sera voté.

Budget du CED 2017-2018

(Annexe – Politique 1.9)

Traitement ordinaire et bénéfiques	36 992 \$
Cotisation à la FCENB	9 500 \$
Dépenses de réunions d'affaires	5 000 \$
Publicité	4 000 \$
Services d'éducation – membres du CED	*23 600 \$
Services de consultation	**16 400 \$
Formation des CPAE	18 500 \$
Frais de déplacement	7 000 \$
Abonnements et revues	1 000 \$
Fourniture et matériel	4 000 \$
Célébration 2017 du DSFS	5 000 \$
Total	130 992 \$

*Événements annuels	
Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) (Ottawa, ON) (19 au 21 octobre 2017)	5 personnes
Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) (Calgary, du 28 au 30 septembre 2017)	1 personne
Fédération des conseils d'éducation du NB (FCENB) (Edmundston, 26 au 28 mai 2017)	Tous
Semaine provinciale de la fierté française (SPFF)	1 personne
Association des enseignantes et des enseignants du NB (AEFNB) (Dieppe, 29 et 30 août 2017)	1 personne
Fédération des conseillers scolaires du Québec (FCSQ) (Laval, Québec, 1 ^{er} et 2 juin 2017)	1 personne
Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL)	1 personne
Sommet sur l'éducation 2017 (Ottawa et Moncton, 4 au 6 mai 2017)	3 personnes
Clair 2018 Date à déterminer	2 personnes
Metropolis 2018 Date à déterminer	1 personne
International Policy Governance Association (IPGA) (San Diego, 22 au 24 juin 2017)	Aucun intérêt
Total	

** Consultation en politique et gouvernance

(Budget approuvé lors de la réunion du 3 mai 2017)